

# **Réponse du Transporteur à l'engagement 5**

(Demandé par la FCEI)



**Engagement 5**

(Demandé par la FCEI, André Turmel).

Référence : Pièce B-0111, HQT-11, Document 2.2, Présentation du panel 2, à huis clos.  
Suivi du projet de ligne à 735 kV Micoua-Saguenay

Déposer le texte, la déclaration ou le communiqué du PDG et/ou du président de HQT de l'époque, en lien avec le virage santé et sécurité.

**Réponse**

**Le Transporteur dépose la déclaration de principe en santé et en sécurité de M. Éric Martel, président directeur général d'Hydro-Québec.**

**Il réfère également l'intervenante au communiqué de presse d'Hydro-Québec « La santé et la sécurité des travailleurs : une priorité » en date du 15 décembre 2017, accessible par le lien qui suit.**

**<http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/1307/la-sante-et-la-securite-des-travailleurs-une-priorite/?fromSearch=1>**

**Ces documents supportent le virage santé et sécurité de l'ensemble des activités d'Hydro-Québec, incluant le projet actuel.**



# Déclaration de principes en santé et sécurité

Hydro-Québec s'engage à déployer toutes les ressources nécessaires afin de placer la santé et la sécurité au cœur de ses façons de faire. Elle reconnaît que l'établissement d'une véritable culture de prévention nécessite l'adhésion de tous à des valeurs communes. Les dirigeants, les gestionnaires, les employés et les partenaires<sup>1</sup> de l'entreprise, de même que les syndicats et associations professionnelles, doivent collaborer afin de pouvoir accomplir leur travail en sécurité, dans un milieu sain et respectueux.

Hydro-Québec prend les engagements suivants :

- Aller au-delà du respect des obligations légales par la mise en place de mesures de prévention visant à éliminer les dangers à la source.
- Déceler les risques avant et pendant les travaux et en assurer un traitement rigoureux.
- Intervenir rapidement et mettre en œuvre des solutions adéquates lorsque surviennent des situations présentant des risques pour la sécurité ou pour la santé physique ou psychologique.
- Définir, communiquer et faire respecter les rôles et responsabilités de chacun dans tous nos secteurs d'activité et à tous les échelons de l'entreprise.
- Fournir une formation appropriée et veiller à ce que les employés possèdent les compétences requises afin de prévenir les risques.
- Établir des objectifs annuels en collaborant avec les parties prenantes afin d'évaluer, d'orienter et d'améliorer en continu nos pratiques.
- Encourager la déclaration des événements et assurer le retour d'expérience afin de mettre en application les mesures correctives et préventives qui s'imposent.

En vertu de la présente déclaration, tous les employés, les partenaires, les gestionnaires et les dirigeants d'Hydro-Québec ont le devoir d'accomplir leur travail de manière à ne pas mettre en danger leur santé ou leur sécurité ni celles des autres.



Éric Martel, président-directeur général d'Hydro-Québec

<sup>1</sup> Le terme « partenaire » inclut les entrepreneurs, leurs transporteurs, les sous-contractants et les sous-traitants ainsi que les fournisseurs d'Hydro-Québec.